Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20261116-178_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Prolongation du contrat d'animation « Territoires d'industrie » pour la période 2026-2028

Date de convocation :

10/11/2026

Membres en exercice : 35

Nombre de participants : 28

Nombre de votants : 34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2026

N°178/2026

Le 16 novembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

Membres présents :

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, Mme CALVEZ Michèle, Mme COXALL PHILIPPE Mary, M. CROGUENNEC Nicolas, DEFLOU François-Xavier, M. DURAND Pascal, M. GALL Jean Luc, M. GALLESIO Edgard, M. GUILLON Laurent, Mme HOUBERDON Céline, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, M. LEZENVEN Jean Michel, M. MORVAN Olivier, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. POITOU Mickaël, Mme RENSONNET Carine, M. RIVASSEAU Jean- Paul, Mme SEGALEN Françoise, Mme TANGUY Geneviève, Mme THOUARD Sylvie, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. BETRANCOURT Thierry ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine ayant donné pouvoir à M. KERNEIS, Mme LEMUNIER Laurence ayant donné pouvoir à M. RIVASSEAU, M. RAULLIN Ludovic ayant donné pouvoir à M. CROGUENNEC, M. SENECAL Laurent ayant donné pouvoir à Mme TANGUY, Mme ZAMAI Sonia ayant donné pouvoir à M. LEZENVEN

Membre absent et excusé :

M. MOLLIER Laurent

Mme HOUBERDON est désignée secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Mme COXALL PHILIPPE, Vice-Présidente en charge de l'Enfance-Jeunesse et de la Cohésion sociale.

Par délibération du conseil communautaire n°020/2021 du 22 mars 2021, le contrat « Territoires d'industrie » a été voté. Cette démarche territoriale, lancée au niveau national en novembre 2018, permet à un certain nombre de territoires français présentant une forte identité et un savoir-faire industriel, de bénéficier d'un accompagnement spécifique et renforcé, piloté par les régions en lien avec les intercommunalités.

La communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime compte près de 1 000 emplois répartis sur 4 industries : Nobelsport, Novatech, Bopp et Livbag.

Chaque intercommunalité est représentée dans un consortium par un binôme élu/industriel : Mary COXALL-PHILIPPE et Thomas DEVAULT-DE-CHAMBORD (Nobelsport) pour la CCPCAM.

La CCPCAM participe jusqu'à présent annuellement pour financer les actions communes et l'animation du contrat « Territoires d'Industrie » à travers une convention budgétaire.

Le comité de pilotage « Territoires d'Industrie » du 10 décembre 2025 a acté la poursuite de l'animation par un chef de projet à partir de juin 2026 jusqu'à juin 2028.

La commission Développement économique du 13 octobre 2026 a donné un avis favorable à la prolongation du contrat d'animation pour la période 2026-2028.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20261116-178_2026-DE

La participation financière des intercommunalités est calculée en fonction du nombre de ressortissants industrie et du nombre de salariés par industrie. Le budget proposé pour la période 2026-2028 est le suivant :

	BUDGET 2024-2026 Temps 2		Double de répartition du budget				BUDGET 2026-2028 Temps 3		
							Répartition du budget / EPCI après application des clés de répartition		
	Pour rappel : Financement Temps 2		Clés de répartition en fonction du nbre de ressortissants industrie / EPCI et nbre de salariés / industrie				8 Juin 2026 au 7 Juin 2027	8 Juin 2027 au 7 Juin 2028	TOTAL 2026-2028
EPCI	du 08/06/2024 au 07/06/2025	du 08/06/2025 au 07/06/2026	Nbrs ressortissants INDUSTRIE	%	Nbrs Salariés INDUSTRIE	%	Somme totale / EPCI avec coeff pondérateur (Nbrs de salariés)	Somme totale / EPCI avec coeff pondérateur (Nbrs de salariés)	
BREST METROPOLE	17 080,66 €	17 080,66 €	1 151	23,01%	14 039	32,53%	17 362,58 €	17 362,58 €	34 725,17 €
HAUT LEON COMMUNAUTE	1 154,61 €	1 154,61 €	354	7,08%	949	2,20%	1 173,67 €	1 173,67 €	2 347,33 €
HAUTE CORNOUAILLE	1 350,49 €	1 350,49 €	155	3,10%	1 110	2,57%	1 372,78 €	1 372,78 €	2 745,56 €
MORLAIX COMMUNAUTE	4 150,02 €	4 150,02 €	606	12,12%	3 411	7,90%	4 218,52 €	4 218,52 €	8 437,04 €
PAYS DE LANDIVISIAU	4 276,55 €	4 276,55 €	349	6,98%	3 515	8,15%	4 347,14 €	4 347,14 €	8 694,28 €
PAYS LANDERNEAU-DAOULAS	4 160,97 €	4 160,97 €	373	7,46%	3 420	7,93%	4 229,65 €	4 229,65 €	8 459,30 €
PLEYBEN CHATEAULIN PORZAY	1 696,02 €	1 696,02 €	207	4,14%	1 394	3,23%	1 724,01 €	1 724,01 €	3 448,03 €
POHER COMMUNAUTE	1 751,99 €	1 751,99 €	163	3,26%	1 440	3,34%	1 780,90 €	1 780,90 €	3 561,81 €
PRESQUILE CROZON AULNE MARITIME	1 685,07 €	1 685,07 €	180	3,60%	1 385	3,21%	1 712,88 €	1 712,88 €	3 425,77 €
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	11 204,20 €	11 204,20 €	985	19,69%	9 209	21,34%	11 389,13 €	11 389,13 €	22 778,27 €
CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLO	3 989,42 €	3 989,42 €	479	9,58%	3 279	7,60%	4 055,27 €	4 055,27 €	8 110,54 €
TOTAL			5 002	100%	43 151	100%	53 366,54 €	53 366,54 €	106 733,08 €
ETAT	40 000,00 €	40 000,00 €	ETAT				40 000,00 €	40 000,00 €	80 000,00 €
CCIMBO	5 000,00 €	5 000,00 €	CCIMBO				5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
UIMM 29	5 000,00 €	5 000,00 €	UIMM 29				5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
MEDEF	2 500,00 €	2 500,00 €	MEDEF				2 500,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €
TOTAL	105 000,00 €	105 000,00 €	TOTAL				105 866,54 €	105 866,54 €	211 733,08 €

Pour la période 2026-2028, la participation de la Communauté de communes s'élève à 3425,77 €, avec une contribution annuelle de 1712,88 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 30 voix « pour » et 4 abstentions (Mme Arnaud, M. GALL, M. GUILLON, Mme VIGOUROUX) :

- approuve la convention budgétaire jointe à la présente délibération,
- inscrit les crédits nécessaires au budget « Administration générale »,
- autorise le Président à signer tout document en lien avec l'exécution de la présente délibération ainsi que tout acte afférent.

Affiché le : 24/11/26

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

La Secrétaire,

Céline HOUBERDON